

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-7-8-6

Service consulté

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE
PROGRAMME E252
ANNEE 2014 DEUXIEME LISTE**

Résumé : La Commission Permanente a délégué pour programmer les subventions d'investissements scolaires du premier degré, tout au long de l'année. Ce rapport concerne une subvention relevant encore du Guide des Aides, pour la commune de STEINBACH.

Il vous est proposé d'approuver cette subvention au titre du programme 2014 des investissements scolaires du premier degré pour un montant de 47 063 €, conformément au tableau figurant en annexe.

La Commission Permanente a délégué pour programmer les dossiers d'investissements scolaires du premier degré, après transmission des ordres de service ou lettres de commande par les maîtres d'ouvrage.

Une première série d'opérations relatives au programme 2014 a été adoptée par notre Commission cette année pour un montant de 10 430 €.

Une nouvelle opération, relevant de l'ancien Guide des Aides, figure en annexe au présent rapport, pour un montant de subvention de **47 063 €**. Le programme 2014 s'élève par conséquent à ce jour à 57 493 €.

Une autorisation de programme de 200 000 € à ce titre et des crédits de paiement de 385 000 € sont inscrits au budget 2014 (programme E252, chapitre 204, fonction 21, nature 204142, codes programmes 2592 et 25921).

Je vous propose donc d'approuver cette subvention dans le cadre du programme 2014 des investissements scolaires du premier degré pour un montant de 47 063 €, conformément au tableau figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
11 JUILLET 2014

**Investissements Scolaires du 1er degré
PROGRAMME 2014 (2EME LISTE)**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
ISP04152	STEINBACH Extension et mise en accessibilité de la mairie- école primaire Montant du projet : 541 264,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 50 000,00 €	276 840,00	17 %	47 063,00
			Total	47 063,00